

CANADIAN
PSYCHOLOGICAL
ASSOCIATION



SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DE PSYCHOLOGIE

**MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE PSYCHOLOGIE :
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
(AOÛT 2016)**

La Société canadienne de psychologie (SCP) est une association nationale qui se consacre à la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada. Avec plus de 7 000 membres et affiliés, la SCP est la plus grande association professionnelle de psychologues au Canada.

La SCP est heureuse de présenter les recommandations suivantes au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, sur deux grands sujets : 1) l'amélioration de l'accès aux services psychologiques; et 2) l'aide à la recherche psychologique.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES PSYCHOLOGIQUES

Un Canadien sur cinq éprouvera un problème de santé mentale – le plus souvent la dépression et l'anxiété – dans une année donnée; cela coûte 51 milliards de dollars par an à l'économie canadienne. Seulement environ un tiers de ceux qui en ont besoin demandent et reçoivent des soins.

Les traitements psychologiques sont parmi les plus efficaces et les moins coûteux pour les troubles mentaux communs, et 20 % à 30 % des coûts des soins de santé sont évités lorsque les patients reçoivent des soins psychologiques. Malgré cela, les services psychologiques ne sont pas couverts par les régimes d'assurance-santé des provinces et des territoires. Ils sont payés par le patient lui-même ou par une assurance privée, et ceux qui n'en ont pas les moyens se retrouvent sur de longues listes d'attente, reçoivent des soins dont l'efficacité n'est pas optimale, ou n'ont aucune aide.

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour aider les Canadiens à avoir accès aux soins de santé mentale dont ils ont besoin. La productivité des entreprises et la prospérité des collectivités passent incontestablement par des citoyens en bonne santé mentale.

Création d'une infrastructure de soins de santé mentale

Le rôle du gouvernement fédéral comprend la collaboration avec les provinces et les territoires pour améliorer l'accès aux soins de santé mentale nécessaires en ciblant les transferts relatifs à la santé et créant une plus grande parité dans le financement public des soins de santé mentale et physique.

Le gouvernement fédéral doit veiller à ce que l'accès aux services psychologiques soit une priorité du nouvel Accord sur la santé. Les provinces et les territoires pourraient utiliser les fonds pour créer des modèles innovateurs et durables pour la prestation des soins de santé mentale, comme le Programme d'accès amélioré aux thérapies psychologiques (IAPT) du Royaume-Uni. Un rapport sur la question commandé par la SCP a proposé plusieurs modèles – dont il a établi les coûts – pour améliorer l'accès aux soins psychologiques; un des principaux modèles est le programme IAPT du R.-U. Le rapport de la SCP a été partagé avec le ministre fédéral de la Santé et peut être consulté à http://www.cpa.ca/docs/File/Position/An_Imperative_for_Change.pdf

Respect du champ d'exercice

Les politiques et les règlements actuels d'un grand nombre d'administrations régionales de la santé rejettent sur les médecins du Canada le fardeau de la responsabilité d'enclencher les soins de santé mentale en limitant ce que les psychologues ont le droit de faire dans les institutions financées sur les fonds publics. Les psychologues sont des fournisseurs de soins de santé mentale très bien formés et très réglementés, dont les licences provinciales et territoriales constituent la garantie de compétence pour l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles mentaux. Malgré leur qualification, les psychologues peuvent rarement faire admettre leurs patients dans les services de santé mentale, certifier les patients pour les faire admettre lorsqu'ils sont jugés à risque de se blesser ou de blesser autrui, ou aiguillier des patients vers d'autres fournisseurs de soins de santé dans les établissements publics.

Ces politiques et règlements engorgent inutilement l'accès aux soins. Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que la politique, la réglementation et la législation (p. ex., la *Loi canadienne sur la santé*) appuient les psychologues exerçant dans le champ de leur licence. En tant qu'employeur, le gouvernement fédéral devrait aussi abolir l'obligation que son régime d'assurance-santé fait aux employés d'obtenir un aiguillage médical pour avoir accès aux services psychologiques; une obligation qui limite l'accès aux soins. La psychologie est une profession réglementée; le champ d'exercice des psychologues n'a pas besoin d'aiguillage médical ni de surveillance médicale.

Amélioration des soins dans les secteurs de compétence

Le gouvernement fédéral est responsable de l'administration des soins de santé à plusieurs groupes, comme les Autochtones, les membres actifs des forces armées, les anciens combattants et les réfugiés.

Le Programme des services de santé non assurés qu'administre la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits à Santé Canada comprend les soins psychologiques. En 2015, la SCP a fait de nombreuses recommandations pour renforcer ce programme, des recommandations qui comprenaient la couverture des évaluations et des traitements psychologiques, le respect des barèmes d'honoraires fixés par les associations provinciales de psychologie pour la prestation de services psychologiques, et le travail avec la SCP pour améliorer la compétence culturelle des fournisseurs de soins.

Le Programme fédéral de santé intérimaire, qui est du ressort du gouvernement fédéral, assure aux réfugiés jusqu'à 10 séances de psychothérapie, de counselling ou de counselling psychologique. Certes, il faut se réjouir de l'existence de ce régime, qui pourrait, par contre, être renforcé par : l'abolition de l'obligation d'aiguillage médical; l'admissibilité à 15 ou 20 (plutôt

que 10) séances pour la réussite du traitement; et le financement uniforme des services d'interprète dans les divers secteurs de compétence du Canada pour assurer des soins aux réfugiés qui ne parlent ni le français ni l'anglais.

Élimination de la taxe sur les services psychologiques

Le gouvernement fédéral pourrait aussi jouer un rôle dans l'amélioration de l'accès aux soins en éliminant la taxe sur les services psychologiques. Cette taxe sur les produits et services a été instituée dans le budget de 2013 lorsque le gouvernement a modifié ce qui est, et ce qui n'est pas, considéré comme un service de santé.

Certains services psychologiques sont considérés comme des services de santé, mais pas tous. Ainsi, les psychologues sont actuellement tenus de faire payer la taxe pour les évaluations servant à déterminer l'admissibilité aux prestations de programmes publics (p. ex., RPC-I) et d'assurances privées. Étant donné que les services psychologiques ne sont pas couverts par notre régime public d'assurance-santé, les assujettir à la taxe augmente les obstacles déjà importants à l'accessibilité des soins. La position de la SCP est que tous les services psychologiques devraient être considérés comme une fourniture admissible de soins de santé et exonérés de la taxe.

Recommandations pour améliorer l'accès aux services psychologiques :

1. Faire de l'accès aux services psychologiques une priorité du nouvel Accord sur la santé.
2. Cibler le financement pour aider les provinces et les territoires à se doter de systèmes durables de soins de santé mentale.
3. Veiller à ce que les politiques fédérales soient en accord avec le champ d'exercice que la réglementation reconnaît aux psychologues et abolir les exigences d'aiguillage médical dans tous les régimes de santé fédéraux.
4. Offrir de 15 à 20 séances de couverture comprenant évaluations et traitements dans tous les programmes par lesquels le gouvernement fédéral assure des services psychologiques.
5. Considérer que toutes les évaluations psychologiques sont une fourniture admissible de soins de santé en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et les exonérer de la taxe de vente.

AIDE À LA RECHERCHE PSYCHOLOGIQUE

La capacité du Canada d'innover et de faire concurrence à l'échelle internationale et, par ailleurs, de prospérer économiquement, dépend de nombreux facteurs comme :

- les façons dont les projets de recherche sont financés, étudiés et approuvés;
- la disponibilité d'un financement stable pour appuyer l'infrastructure de recherche;
- l'aide aux étudiants/diplômés en psychologie.

La recherche psychologique a une application vaste et importante au bien-être des Canadiens individuels, des entreprises et des collectivités, en aidant à comprendre les personnes, les problèmes humains et les nombreux environnements dans lesquels nous vivons. La science psychologique est de première importance pour le succès de notre nation, présentant de l'intérêt pour le bien-être de la société, la santé, la technologie, l'innovation, la productivité et l'économie.

Financement de la recherche psychologique

La psychologie est une discipline dont la recherche rejoint et déborde le mandat de chacun des trois conseils subventionnaires, mais elle a souvent fort à faire pour y trouver sa place. Cela peut être attribué, en partie, à l'instabilité récente des conseils subventionnaires pour ce qui est de la façon dont ils financent, analysent et approuvent les projets de recherche. Ces dernières années, on a observé :

- Une disparité dans la distribution des fonds que reçoit chaque conseil subventionnaire; le CRSH a subi la réduction la plus marquée de son financement depuis 2007, et reçu les plus faibles augmentations de financement, malgré le fait que plus de la moitié des chercheurs au Canada œuvrent dans les sciences sociales.
- Le financement des investissements ciblés sur des programmes particuliers : bien que la recherche ciblée puisse viser des enjeux particuliers, il y a une place à faire à la recherche psychologique fondamentale, avec échéanciers courts et longs, qui définit, valide, soumet à l'analyse critique et règle les questions importantes et débouche sur des avancées intéressantes.
- Une baisse constante des taux de succès et/ou des niveaux de subventions pour les conseils subventionnaires : une diminution des niveaux de financement et, dans certains cas, des systèmes d'examen lacunaires ont obligé chaque année à refuser des subventions à un grand nombre de chercheurs hautement cotés.

La SCP reconnaît l'investissement que le gouvernement a fait en 2016-2017 dans la recherche fondamentale au profit des trois conseils, et particulièrement du CRSH. Si le gouvernement maintient à 3 % ses augmentations du financement pour les trois prochaines années, en 2020, les niveaux de financement des conseils subventionnaires devraient être revenus à ceux de 2007; mais pour suivre la cadence des pays concurrents, il faut des investissements plus considérables.

Soutien de l'infrastructure de recherche

Il faut aussi stabiliser les fonds de fonctionnement des universités, des ministères et de divers organismes de collecte de données afin de maintenir l'infrastructure de recherche, d'appuyer la gestion des données et de continuer de faire de la recherche psychologique servant à : améliorer la santé et le bien-être des Canadiens, assurer le succès de leurs organisations et de leurs collectivités de résidence, et soutenir une vigoureuse culture scientifique sur laquelle repose l'élaboration de politiques et de programmes de qualité.

La SCP reconnaît les investissements faits en infrastructure de recherche pour couvrir les coûts indirects associés à l'exécution de la recherche, comme en témoignent les fonds attribués à la Fondation canadienne pour l'innovation et aux universités effectuant de la recherche assistée par le gouvernement fédéral; cependant, il faut plus de financement stabilisé. Il est important d'appuyer les besoins opérationnels et d'entretien continus des laboratoires de recherche psychologique déjà en place, et de donner aux trois conseils les fonds dont ils ont besoin pour financer rapidement le matériel à échelle restreinte et le matériel nécessaire pour se lancer dans les directions de recherche en rapide émergence.

Il importe aussi de fournir une aide soutenue à la recherche menée dans des cadres non universitaires, comme Statistique Canada. Les données recueillies et la recherche effectuée sur

le long terme et d'une manière uniforme à partir d'un échantillon représentatif peut être utile pour les chercheurs en psychologie, ainsi que pour le gouvernement, l'industrie, l'entreprise, les organismes sans but lucratif, les municipalités et les collectivités afin d'éclairer la formulation des politiques, orienter l'innovation, influencer la prospérité économique et sociale, étudier les enjeux socioéconomiques et améliorer la santé.

L'annulation de deux enquêtes particulières – le Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges et l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat – a laissé de grandes lacunes dans notre capacité de suivre le nombre et la distribution démographique des universitaires – psychologues compris – au Canada. Par conséquent, nous ignorons le nombre annuel de nouveaux diplômés au Canada qui ont une maîtrise ou un doctorat en psychologie; combien travaillent au Canada; où ils travaillent; ou si nous en avons assez pour répondre aux besoins actuels des Canadiens en matière d'enseignement, de recherche et de services de santé. L'annulation d'autres enquêtes (p. ex., l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, l'Enquête auprès des jeunes en transition) a aussi laissé des lacunes dans notre capacité de suivre le développement des enfants et des jeunes. Le public et les décideurs profiteraient de la création d'un Bureau scientifique chargé de surveiller l'utilisation des données scientifiques dans la formulation des politiques.

Aide aux étudiants/diplômés en psychologie

La SCP reconnaît l'aide du gouvernement pour les étudiants sous forme de nouveau financement par subventions, de remboursement de prêts, et de crédits d'impôt. Elle reconnaît aussi les investissements passés pour les partenariats et les stages de recherche postdoctorale dans l'industrie pour les organismes sans but lucratif. Cependant, il faut des investissements continus dans des bourses d'études supérieures, des stages, des bourses de recherche et des placements coopératifs à l'échelle des disciplines et dans divers cadres. En appuyant l'enseignement et la recherche au niveau des études supérieures et l'expérience du monde réel, on incitera les Canadiens à poursuivre des études de deuxième et troisième cycle et à jeter les bases du développement économique et social.

L'expansion des programmes comme Cibletudes permet aux psychologues œuvrant dans les collectivités rurales éloignées de gagner jusqu'à 40 000 \$ en remises de leur prêt étudiant sur un maximum de cinq ans (8 000 \$ par an), aiderait les psychologues, particuliers ou propriétaires d'entreprise, à aider les collectivités où ils offrent des services et encouragerait les jeunes de ces régions à faire carrière en psychologie. On estime que, dans les régions rurales, le ratio des psychologues sur la population est ~1:28 500 comparativement à 1:3 848 dans les régions urbaines.

Les étudiants diplômés en psychologie, tout comme le gouvernement, profiteraient d'une stratégie pour recruter et former des psychologues pour les ministères fédéraux. Cela pourrait se faire par la création d'un programme fédéral de résidence permettant aux doctorants en psychologie d'acquérir leur formation pratique dans les ministères où il y a un besoin, comme Service correctionnel Canada, le ministère de la Défense nationale, et Anciens Combattants Canada.

Recommandations pour appuyer la recherche psychologique :

1. Accroître, d'une manière plus équitable, les budgets de base des conseils subventionnaires, en les portant aux niveaux observés en 2007 et assurer un financement stabilisé pour le

fonctionnement et l'infrastructure [Coût : augmentation de 5 % par an pour chacune des trois prochaines années (coût total ~ 150 millions de dollars par an)].

2. Accorder du financement à Statistique Canada pour le rétablissement des enquêtes susindiquées qui ont été abandonnées.
3. Créer un Bureau scientifique chargé de surveiller l'utilisation des données scientifiques dans la formulation des politiques.
4. Maintenir l'investissement dans les étudiants par des bourses d'études supérieures, des stages, des bourses de recherche et des placements coopératifs dans tous les domaines/secteurs de la psychologie.

*La SCP remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes d'avoir bien voulu recevoir sa contribution dans le cadre de la consultation prébudgétaire.
(613-237-2144, poste 323; executiveoffice@cpa.ca)*